

Montréal, le 30 juillet 2004

**Par télécopieur**

M. François Roussin, ing.  
Directeur des opérations  
Immeubles Roussin Ltée  
3500, avenue Maricourt, bureau 1  
Sainte-Foy (Québec)  
G1W 2M7

**Objet : Demande d'approbation pour l'abrogation du tarif bi-énergie  
commercial, institutionnel et industriel (tarif BT)  
Dossier : R-3531-2004**

---

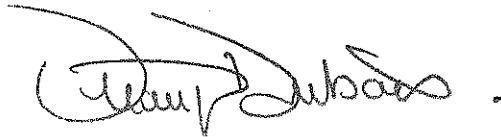
Monsieur,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre lettre datée du 14 juillet 2004 dans laquelle vous lui faites part de vos préoccupations relatives à la *demande d'approbation d'Hydro-Québec d'abroger son tarif bi-énergie commercial, institutionnel et industriel (Tarif BT)*.

Conformément au Règlement sur la procédure de la Régie, vos commentaires ont été déposés au dossier afin que les régisseurs en prennent également connaissance.

Pour plus de précisions au sujet du dossier, vous pouvez consulter notre site internet au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca) sur lequel seront ajoutées quotidiennement toutes les informations obtenues tant d'Hydro-Québec que des groupes représentant les intérêts des consommateurs, des entreprises du secteur de l'énergie et des groupes environnementaux qui participeront à ce processus de consultation.

Nous vous prions d'agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/sp